

N° 89260008 au catalogue
ISSN 2818-5064

Rapport annuel sur la Loi sur la protection des renseignements personnels de Statistique Canada, 2021-2022

Date de diffusion : le 26 octobre 2022



Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Introduction	4
Administration de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	4
Organisation et mandat de Statistique Canada.....	4
Instrument de délégation	5
Ressources.....	6
Rapport statistique	6
Mise en œuvre Protection des renseignements personnels	6
Demandes de renseignements personnels	9
Autres demandes	10
Décisions rendues au regard des demandes traitées	10
Délais de traitement et prorogations	10
Exemptions invoquées	11
Coûts	11
Initiatives de formation relatives à la protection des renseignements personnels.....	11
Politiques, directives et procédures.....	12
Plaintes et enquêtes	13
Traitement des demandes	13
Atteintes à la vie privée	14
Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée	15
Système de gestion des relations avec les clients	16
Sondages sur le mieux-être des employés et sondages éclairs.....	16
Étude « Mobiliser l’innovation culturelle des personnes en situation de handicap »	16
Meltwater : Outil de communication sur les médias sociaux	16
Microsoft 365	17
Application mobile Vitali-T-Stat	17
Recensement de la population de 2021	18
Système canadien de renseignements relatifs à la protection de l’enfance.....	18



Supplément à l'Enquête canadienne sur la santé et les anticorps contre la COVID-19 pour le cycle 2	18
Projet d'acquisition de données pour l'étude de faisabilité concernant la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes	19
Enquête nationale sur la couverture vaccinale des enfants	19
Mise à jour de la Base de données longitudinales sur l'immigration	20
Enquête sur la santé mentale et l'accès aux soins	20
Étude pilote sur le bien-être quotidien	21
Enquête auprès des employés relevant de la compétence fédérale	21
Enquête sur les expériences vécues par les travailleurs de la santé pendant la pandémie	21
Couplage de microdonnées	22
Types de divulgations en vertu du paragraphe 8(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels	22
Annexe A : Ordonnance de délégation	23
Annexe B : Rapport statistique	24
Annexe C : Couplage de microdonnées	25



Introduction

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* permet aux citoyens canadiens et aux personnes vivant au Canada d'avoir accès aux renseignements personnels qui les concernent et qui sont détenus par des institutions fédérales. La Loi les protège également contre la divulgation non autorisée de ces renseignements personnels et impose des mesures de contrôle rigoureuses sur la collecte, l'utilisation, l'entreposage, la divulgation et l'élimination de tout renseignement personnel par le gouvernement.

Le Rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* est préparé et soumis conformément à l'article 72 de la Loi et couvre la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Le rapport est déposé au Parlement.

Administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

La *Loi sur la protection des renseignements personnels*, qui ne s'applique qu'à l'information personnelle, stipule que les institutions fédérales ne peuvent recueillir des renseignements personnels que si ces renseignements ont un lien direct avec leurs programmes ou leurs activités. Dans le cas de Statistique Canada, la *Loi sur la statistique* autorise l'organisme à recueillir des renseignements personnels à des fins statistiques. De plus, ces institutions doivent protéger ces renseignements contre la divulgation.

Le directeur du Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels au sein de Statistique Canada. Il exerce également les fonctions de coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et d'agent principal de la protection des renseignements personnels de l'organisme.

Organisation et mandat de Statistique Canada

Le mandat de Statistique Canada découle principalement de la *Loi sur la statistique*. En vertu de cette loi, l'organisme a la responsabilité de recueillir, de compiler, d'analyser et de publier de l'information statistique sur les conditions économiques, sociales et générales du pays et de sa population. La Loi exige également que Statistique Canada coordonne le système statistique national, en particulier pour éviter le double emploi dans la collecte de données par le gouvernement. À cette fin, le statisticien en chef peut conclure des ententes de collecte conjointe ou de partage des données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux en application des dispositions de la Loi.

La *Loi sur la statistique* prévoit expressément que Statistique Canada effectue un recensement de la population et un recensement de l'agriculture tous les cinq ans, comme il l'a fait en 2021. La Loi confère aussi des pouvoirs substantiels à l'organisme pour qu'il obtienne des données au moyen d'enquêtes auprès des entreprises et des ménages canadiens. La Loi confère au statisticien en chef le pouvoir de déterminer si une enquête doit être menée de façon obligatoire ou volontaire. Statistique Canada a généralement fait la collecte de données sur les ménages de façon volontaire, sauf pour le Recensement de la population et

L'Enquête sur la population active, cette dernière fournissant des données économiques essentielles. La participation au Recensement de l'agriculture et à la plupart des autres enquêtes auprès des entreprises est obligatoire. Les personnes qui refusent de participer aux enquêtes obligatoires sont passibles de peines.

En vertu de la Loi, Statistique Canada peut aussi accéder aux dossiers administratifs, y compris aux données fiscales des particuliers et des entreprises, aux renseignements sur le crédit, aux déclarations douanières ainsi qu'aux enregistrements de naissances et de décès. Ces documents sont des sources essentielles de données statistiques qui permettent à l'organisme d'alléger le fardeau de réponse des entreprises et des particuliers. Statistique Canada est considéré comme un chef de file parmi les organismes statistiques du monde entier en ce qui a trait la réduction du fardeau de réponse par l'utilisation de données administratives.

Statistique Canada veille à ce que les méthodes et les protocoles de protection des renseignements personnels continuent d'évoluer au fur et à mesure que de nouvelles sources de données présentant divers niveaux de sensibilité voient le jour. Le cadre est en cours d'élaboration, afin d'assurer une plus grande transparence dans le processus d'acquisition des données, de fournir une justification plus solide (nécessité) pour l'acquisition de données et d'être plus explicite au sujet des efforts utilisés pour recueillir des données d'une manière à la fois efficace et proportionnelle à leur nécessité et sensibilité. Il faut notamment veiller à ce que la nécessité (besoin de données ou d'information) soit bien définie; appliquer des méthodes scientifiques et une série de points de contrôle sur la sensibilité, l'éthique et la proportionnalité (qualité, taille de l'échantillon, contenu et atténuation des risques); envisager d'autres méthodes; et exiger une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et une communication tout au long du processus pour assurer la transparence.

Statistique Canada a adopté une approche responsable à l'égard de la protection de la vie privée pour respecter l'engagement pris auprès des Canadiens de protéger leurs renseignements personnels. Ces mécanismes aident Statistique Canada à honorer cet engagement tout en assurant aux Canadiens l'accès à tous les renseignements importants sur l'économie, la société et l'environnement du Canada dont ils ont besoin pour assumer efficacement leur rôle de citoyens et de décideurs dans un monde en rapide évolution.

Instrument de délégation

L'instrument de délégation définit la délégation de l'exercice des pouvoirs et des fonctions du ministre en sa qualité de responsable d'une institution fédérale, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les pouvoirs figurant sur la liste détaillée actuelle en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ont été officiellement délégués par le ministre de l'Innovation, des Sciences, et du Développement économique le 18 mai 2021 (annexe A), prévoyant une pleine délégation des pouvoirs au directeur et au directeur adjoint du Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information.



Ressources

Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) compte sur un effectif de 4,5 années-personnes. Le Bureau compte un gestionnaire de l'AIPRP, deux analystes principaux de l'AIPRP et deux analystes de l'AIPRP, qui travaillent tous à temps plein au traitement des demandes.

Rapport statistique

Le rapport statistique fournit des données agrégées sur l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces renseignements sont rendus publics chaque année et sont inclus dans le rapport annuel (annexe B).

Mise en œuvre Protection des renseignements personnels

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* a d'importantes répercussions sur Statistique Canada, mais celles-ci ne peuvent pas être évaluées uniquement en fonction du nombre de demandes traitées. Alors que la société demande la diffusion d'un ensemble plus vaste de renseignements détaillés, elle demande aussi une responsabilisation accrue du gouvernement en ce qui concerne la collecte des renseignements personnels et leur utilisation.

L'organisme compte sur de solides antécédents en matière de respect de la vie privée des Canadiens et il a pris un certain nombre d'initiatives pour relever les défis liés à la protection des renseignements personnels que cette dichotomie soulève.

Statistique Canada a établi des politiques internes qui traduisent les principes fondamentaux énoncés dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La directive d'information des répondants aux enquêtes de Statistique Canada prévoit qu'il faut renseigner tous les répondants sur l'utilisation prévue des statistiques produites à la suite de l'enquête, la Loi en vertu de laquelle l'enquête est menée, l'obligation de répondre, la protection de la confidentialité accordée à tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique* et toute entente de partage des données conclue conformément aux dispositions de la *Loi sur la statistique*.

Statistique Canada a également élaboré la Directive sur le couplage de microdonnées pour répondre aux craintes que suscite chez les répondants et les défenseurs de la vie privée la possibilité d'apparier des renseignements sur les particuliers tirés de diverses sources.

Ces deux directives sont non seulement conformes à l'esprit et à la lettre de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, mais elles témoignent aussi de l'engagement de l'organisme à protéger et à utiliser comme il se doit les renseignements personnels qu'il détient, tout en respectant les termes de son mandat.



Statistics
Canada

Statistique
Canada

L'organisme a aussi élaboré et mis en œuvre un Cadre de nécessité et de proportionnalité pour veiller à ce que toute collecte de renseignements personnels pour ses programmes statistiques soit dûment justifiée.

Alors que nous explorons de nouvelles voies et de nouvelles méthodes de collecte de données, le respect et la protection légitimes des renseignements personnels de la population canadienne sont au cœur de tout ce que nous faisons. Le Centre de confiance de Statistique Canada souligne notre manière de répondre aux besoins en information des Canadiens tout en assurant la sécurité et la confidentialité de leurs données.

De récents événements inattendus comme la pandémie et les changements sociétaux actuels (politiques, législatifs, sociaux et technologiques) obligent Statistique Canada à s'adapter et à prendre les devants alors que nous poursuivons notre plan de modernisation et que nous nous efforçons de répondre aux demandes d'un monde numérique dans le 21^e siècle.

Statistique Canada poursuit ses efforts de façon diligente pour respecter l'engagement qu'il a pris à l'égard de la confidentialité en vertu de la loi et en principe. Il s'agit notamment de veiller à ce que la protection des renseignements personnels demeure au cœur de toutes nos activités.

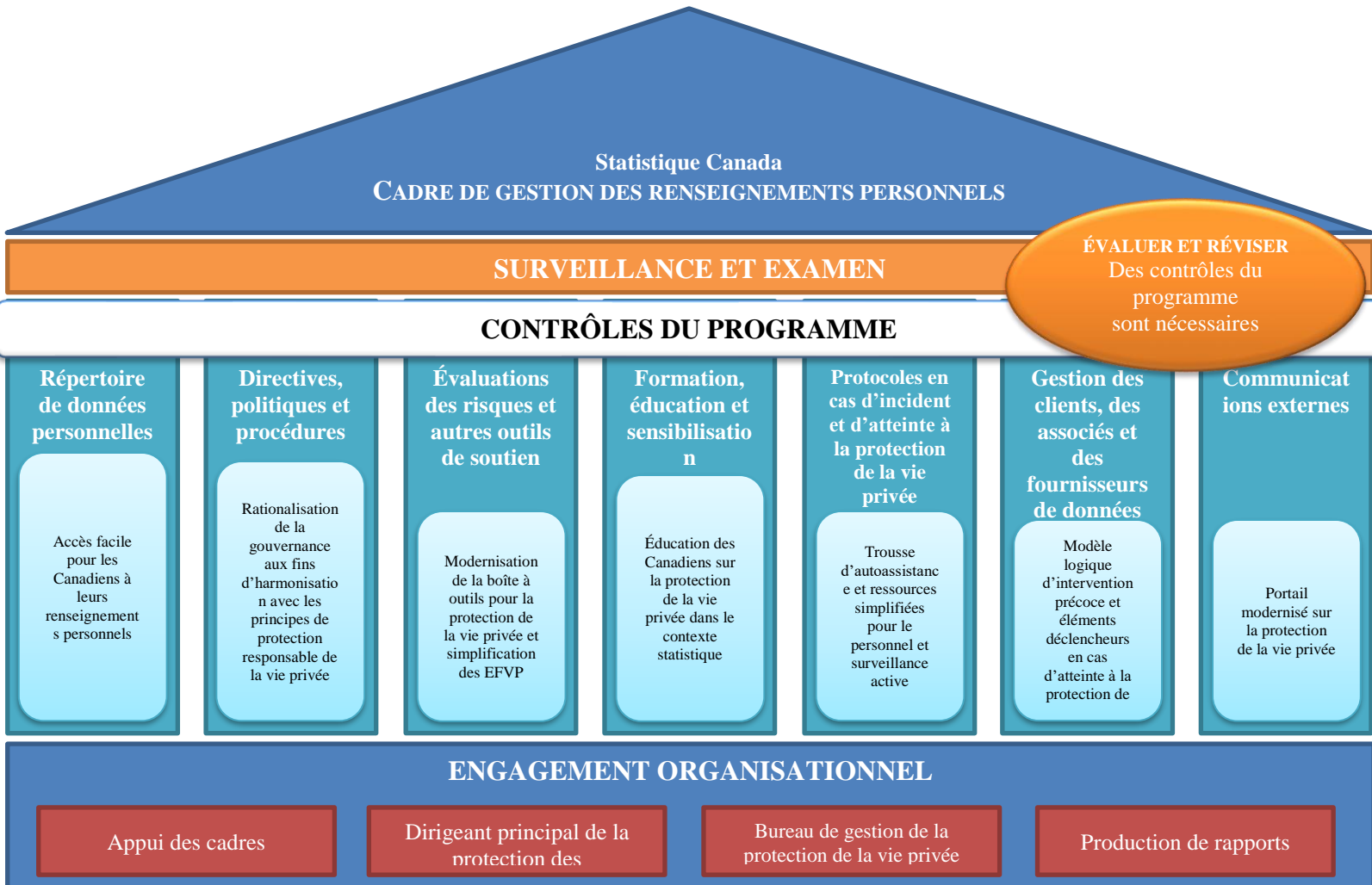
Dans la nouvelle réalité de l'information instantanée dans les médias sociaux, il ne suffit plus de respecter les exigences juridiques. Les institutions doivent s'engager de manière proactive auprès des Canadiens en ce qui a trait à ce qui est socialement acceptable en vertu d'un contrat social.

Le mandat principal de Statistique Canada consiste à produire des statistiques qui aident les Canadiens à mieux comprendre leur pays — sa population, ses ressources, son économie, sa société et sa culture. Pour réaliser ce mandat, l'organisme doit recueillir une quantité considérable de renseignements personnels directement auprès des Canadiens par l'entremise d'enquêtes, ou indirectement auprès d'organismes privés et publics. Le Parlement a confié à Statistique Canada ce mandat de mieux servir les Canadiens, mais de tels pouvoirs viennent avec une grande responsabilité. Statistique Canada s'ajuste continuellement aux nouvelles réalités et s'adapte aux mécanismes existants, ou en crée de nouveaux pour protéger la vie privée des Canadiens et veiller à ce que leurs données soient utilisées à bon escient. L'organisme doit démontrer aux Canadiens et les assurer qu'ils peuvent lui confier leurs renseignements sans hésitation.

Alors que Statistique Canada continue de se moderniser, il est déterminé à assurer une protection responsable des renseignements personnels. La protection responsable de la vie privée et des renseignements personnels est essentielle pour respecter notre promesse de recueillir, d'utiliser, de divulguer et de protéger de manière diligente les renseignements personnels des Canadiens. Elle garantit que nous nous efforçons sans cesse d'aller au-delà de ce qui est requis, et englobe des automatismes régulateurs innovateurs en matière de protection de la vie privée qui assurent une diligence raisonnable lors du traitement des renseignements personnels. Elle exige que la protection des renseignements personnels soit intégrée à toutes nos activités.



Pour favoriser une approche responsable de protection de la vie privée et répondre aux demandes d'un monde numérique au 21^e siècle, la haute direction de Statistique Canada s'est engagée à élaborer un Programme de gestion de la protection des renseignements personnels (PGPRP) officiel.



Même si bon nombre de ses composants faisaient déjà partie des activités régulières de l'organisme, le PGPRP instaure une approche systématique et stratégique qui renforce notre engagement à l'égard des renseignements personnels des Canadiens.



Demandes de renseignements personnels

En 2021-2022, Statistique Canada a reçu 161 nouvelles demandes et 36 demandes ont été reportées de la période précédente. Durant l'exercice, 65 demandes ont été traitées et 132 demandes ont été reportées à la prochaine période de déclaration.

Pour 9 demandes, l'information a été divulguée en totalité et pour 5 demandes, l'information a été divulguée en partie, ayant été caviardée afin de protéger les renseignements personnels se rapportant à d'autres personnes. Pour 15 demandes, l'information n'existait pas, et 36 demandes ont été abandonnées, car les demandeurs n'ont pas répondu aux demandes de renseignements additionnels ou ont choisi de les retirer entièrement. Les membres du public représentent le groupe de clients de Statistique Canada le plus important en matière de renseignements personnels.

Décisions rendues au regard des demandes traitées	
Communication totale	9
Communication partielle	5
Aucune communication (exemption)	0
N'existe pas	15
Demande abandonnée	36
Total	65

En plus des demandes de renseignements personnels venant du public, l'organisme reçoit des demandes présentées par d'anciens fonctionnaires fédéraux et des fonctionnaires actuellement en poste relativement à des questions personnelles ou de relations de travail. Statistique Canada répond à un certain nombre de demandes de renseignements personnels dans le cadre de son programme des recherches aux fins des pensions. Ce programme fournit aux particuliers des renseignements tirés de leurs propres dossiers du recensement ou des Registres nationaux de 1940 afin d'appuyer leurs demandes de régime de retraite, de citoyenneté, de passeport ou d'autres services lorsque d'autres documents administratifs, comme les actes de naissance, sont requis, mais n'existent plus ou n'ont jamais été délivrés. Dans ces cas, les règlements permettent à des représentants dûment autorisés d'agir au nom d'un mineur ou d'une personne incapable et de gérer les affaires ou les biens de ceux-ci. Pour ce faire, les fiduciaires et les administrateurs de succession cherchent à obtenir des renseignements personnels tirés des dossiers du recensement ou des Registres nationaux de 1940 de personnes décédées, de mineurs ou d'adultes à charge. Lorsqu'il s'agit de personnes décédées, l'administrateur de succession peut exercer ces droits, mais aux seules fins de gérer la succession.

Pour l'exercice financier de 2021-2022, et relativement au Recensement de la population de 2021, des 161 nouvelles demandes de renseignements personnels reçues, 81 étaient liées à des particuliers qui demandaient des copies de leurs questionnaires du recensement remplis. Il convient de souligner également que des 132 demandes reportées à l'exercice financier suivant, 81 sont attribuables au fait que les extraits des données du Recensement de la population de 2021 ne sont pas encore disponibles aux fins de distribution.

Le traitement des demandes de renseignements personnels a nécessité l'examen de plus de 1 744 pages, dont 1 416 ont été divulguées. Quatorze (14) demandeurs ont reçu l'information par voie électronique, par courriel ou postal et aucun (0) demandeur n'a reçu l'information en format papier.

Exercice financier	Demandes reçues	Demandes traitées	Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées
2021-2022	161	65	1 744	1 416
2020-2021	86	138	4 076	2 983
2019-2020	283	210	5 586	3 364
2018-2019	1 012	1 007	15 244	13 595
2017-2018	157	148	20 216	10 886

Autres demandes

Au cours de la période visée, Statistique Canada n'a reçu aucune demande de consultation soumise par d'autres ministères et organismes gouvernementaux en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Décisions rendues au regard des demandes traitées

Les décisions rendues concernant les 65 demandes traitées en 2021-2022 sont les suivantes :

- 9 communications totales (19 %)
- 5 communications partielles (3 %)
- 15 demandes visant de l'information qui n'existait pas (12 %)
- 36 demandes abandonnées par les demandeurs (66 %)

Délais de traitement et prorogations

En 2021-2022, le nombre de demandes de renseignements personnels traitées est passé à 65, pour une moyenne de 313 au cours des cinq dernières années. Plus de la moitié de toutes les demandes traitées en 2021-2022 (35 demandes ou 54 %) l'ont été dans les délais prescrits et en conformité avec la Loi. Plusieurs facteurs ont contribué à la réponse en temps opportun, dont des séances d'information et de formation avec les hauts fonctionnaires et les personnes-ressources des secteurs concernés, de même que la rationalisation des ordonnances de délégation des pouvoirs. Il n'y a eu aucune prolongation de délai.

Les 65 demandes traitées en 2021-2022 l'ont été dans les délais suivants :

- 20 dans un délai de 1 à 15 jours (31 %)
- 15 dans un délai de 16 à 30 jours (23 %)
- 6 dans un délai de 31 à 60 jours (9 %)

- 2 dans un délai de 61 à 120 jours (3 %)
- 6 dans un délai de 121 à 180 jours (9 %)
- 11 dans un délai de 181 à 365 jours (17 %)
- 5 dans un délai de plus de 365 jours (8 %).

En raison des mesures exceptionnelles prises pour freiner la propagation de la COVID-19 et pour protéger les employés de la fonction publique fédérale, Statistique Canada fonctionne avec des effectifs sur place considérablement réduits depuis avril 2020. Ces répercussions ont entraîné de nouvelles modifications électroniques aux procédures mises en place afin de faciliter le traitement des demandes à distance.

Exemptions invoquées

En 2021-2022, une exemption a été invoquée en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* :

- Article 26 : Exemptions concernant les renseignements personnels portant sur les personnes autres que le demandeur (5).

Coûts

En 2021-2022, le Bureau de l'AIPRP a engagé des coûts salariaux estimatifs de 79 421 \$ et des coûts administratifs de 0 \$ pour mettre en application la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Avec l'introduction du plan de retour au lieu de travail de Statistique Canada intitulé « milieu de travail virtuel en soi », la division de l'AIPRP a été en mesure de réduire les coûts administratifs pour l'exercice financier de 2021-2022 en réduisant l'utilisation du papier, en suivant des cours de formation virtuels, en réduisant le coût des voyages et en réduisant les coûts des fournitures de bureau.

Initiatives de formation relatives à la protection des renseignements personnels

En 2021-2022, le Bureau de l'AIPRP a entrepris l'élaboration d'un programme de formation officiel pour tout le personnel de l'organisme, qui a commencé en avril 2020. En attendant la mise en œuvre de la formation officielle, une formation individuelle informelle a été offerte à l'ensemble du personnel de l'organisme. La formation individuelle a aidé les employés à comprendre leurs obligations en vertu de la Loi, et a permis de les renseigner sur les politiques et directives de Statistique Canada relatives aux renseignements personnels.

Le Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information de Statistique Canada offre des cours sur divers sujets liés à la *Loi sur la statistique* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'aux politiques et aux directives qui les accompagnent. Ces cours

comprennent notamment « Mener des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée » et « Protection des renseignements personnels et confidentialité », l'accent y étant mis sur les renseignements personnels recueillis à propos des employés de Statistique Canada, des clients ou du public et sur l'usage approprié de tels renseignements personnels.

Statistique Canada exige également que les employés suivent des cours informatisés sur la confidentialité. Un cours obligatoire pour les nouveaux employés donne un aperçu de la confidentialité et en souligne l'importance à Statistique Canada.

Politiques, directives et procédures

Le Bureau de l'AIPRP dispose de divers outils mis en place pour s'assurer que les personnes-ressources des secteurs de l'AIPRP connaissent bien leurs rôles et leurs responsabilités relativement à la coordination des demandes de renseignements personnels. Parmi ces outils figurent des listes de vérification, indiquant les étapes à suivre lorsqu'on fournit des documents visés par des demandes de renseignements personnels, ainsi que les coordonnées d'une personne-ressource de l'équipe d'AIPRP disponible tout au long du processus. Diverses directives et politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à propos de la protection des renseignements personnels sont également mises en œuvre. Les renseignements personnels et confidentiels sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la statistique* et ils ne seront divulgués qu'en vertu de ces lois.

Statistique Canada a élaboré et publié un Cadre de protection de la vie privée qui définit la portée complète des contrôles de protection des renseignements personnels dans les activités de Statistique Canada comme un ensemble approuvé de pratiques, de procédures et de gouvernance lié à la protection de la vie privée. Cela comprend la désignation du directeur du Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information, à titre d'agent principal de la protection des renseignements personnels (APPRP) de Statistique Canada, par le statisticien en chef. L'APPRP fournit un leadership sur des questions liées à la protection de la vie privée, élabore des stratégies et des processus opérationnels qui font en sorte que la protection de la vie privée est prise en considération dans les décisions opérationnelles et assure la protection des renseignements au moyen d'instruments de politique administrative et de pratiques exemplaires.

Étant donné sa position unique au sein du gouvernement fédéral pour ce qui est de la collecte de renseignements personnels strictement à des fins statistiques et de recherche, Statistique Canada a déterminé qu'il est possible d'aborder les questions de protection de la vie privée associées à ses activités statistiques menées en vertu de la *Loi sur la statistique* par le biais d'une [évaluation générique des facteurs relatifs à la vie privée \(EFPV\)](#).

Bien que l'EFPV générique soit complète et qu'elle tienne compte de la grande majorité des opérations de Statistique Canada, dans le cas d'activités extraordinaires, des EFPV spécifiques sont effectuées avec l'apport du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP). Statistique Canada prépare des suppléments à l'EFPV générique pour tous les nouveaux programmes et enquêtes ainsi que ceux



substantiellement remaniés qui comprennent la collecte, l'utilisation ou la divulgation de renseignements personnels, posant des risques particuliers ou accrus sur le plan de la protection de la vie privée, de la confidentialité ou de la sécurité, qui n'ont pas été traités dans l'EFPV générique.

Plaintes et enquêtes

Une seule (1) plainte pour retard a été faite contre Statistique Canada et déposée au CPVP. Le Bureau de l'AIPRP a répondu à la plainte, car l'identification était alors manquante de la part du plaignant, et alors que l'enquête n'est pas encore terminée, l'examen du dossier est en cours.

Traitement des demandes

À Statistique Canada, le Bureau de l'AIPRP traite les demandes et en fait le suivi en les enregistrant dans un système appelé Privasoft – Access Pro Case Management. Un accusé de réception de la demande est envoyé au client et un formulaire de recherche est transmis au secteur de programme concerné (bureau de première responsabilité [BPR]). Si le BPR et le Bureau de l'AIPRP doivent obtenir des précisions sur la demande, le Bureau de l'AIPRP communique avec le client.

Le formulaire de recherche a été créé par le Bureau de l'AIPRP à Statistique Canada dans l'esprit de la Politique sur la protection de la vie privée et de la Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Sur le formulaire figurent le texte de la demande, le nom et le numéro de téléphone de l'agent de l'AIPRP et la date à laquelle les documents doivent être fournis (normalement un délai de 5 à 10 jours). Il est également mentionné sur le formulaire que le Bureau de l'AIPRP est tenu de déclarer annuellement les coûts administratifs liés aux demandes, de sorte que divers renseignements sont requis : le ou les niveaux et groupes des personnes travaillant à la recherche et le temps consacré à la demande, ce qui comprend le temps consacré à la recherche, à l'extraction de l'information, à l'examen interne (pertinent ou non à la demande) et à la photocopie. Les personnes qui fournissent les documents doivent signaler tous ceux qui pourraient être de nature délicate (par exemple, renseignements personnels, questions juridiques), et le directeur ou le délégué responsable du secteur de programme approuve et signe le formulaire.

Le Bureau de l'AIPRP aide les secteurs de programme à retracer les documents dès le premier jour. Puisque les documents doivent être fournis dans des délais de 5 à 10 jours, un suivi est fait le cinquième jour. Si plus de temps est requis pour l'obtention des documents, le secteur de programme doit en informer le Bureau de l'AIPRP à ce moment-là. Un délai supplémentaire de 1 à 5 jours peut être accordé selon l'ampleur du travail qu'il reste à faire. Une fois que les documents sont obtenus du BPR, le Bureau de l'AIPRP s'assure que le formulaire est bien rempli et qu'il est signé par le gestionnaire approprié. Le Bureau de l'AIPRP prend de 5 à 10 jours pour examiner et traiter les dossiers. Une fois le travail du



Bureau de l'AIPRP terminé, la version définitive est envoyée au client. Le BPR et la direction sont bien conscients de l'importance des demandes d'AIPRP.

Atteintes à la vie privée

Le Protocole en cas d'atteinte portée aux renseignements et à la protection de la vie privée fournit une désignation claire des divers rôles et responsabilités en cas de violation. Il comporte l'exigence de remplir un modèle standard qui intègre les éléments proposés dans les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la manière de répondre à une atteinte à la vie privée. Ce modèle a été approuvé par la haute direction de l'organisme. Le rapport d'incident doit, à tout le moins, contenir les renseignements suivants :

- une description de l'incident (qui, quoi, quand, où, pourquoi, comment);
- les mesures déjà prises et les mesures prévues;
- une description des risques et des incidences;
- tout autre renseignement pouvant être utile pour retrouver les éléments d'information perdus, ou pour évaluer les conséquences de leur perte ou de l'atteinte à leur intégrité;
- les recommandations pour atténuer ou éliminer le risque qu'un incident semblable se reproduise à l'avenir;
- une mention indiquant si les personnes ou les organisations touchées par l'atteinte à la vie privée en ont été informées;
- une indication selon laquelle les personnes, le CPVP et le Secrétariat du Conseil du Trésor seront avisés de l'incident et, dans le cas contraire, la raison pour laquelle ils n'ont pas été avisés.

Les pratiques exemplaires permettant de réduire ou d'éliminer la possibilité qu'un incident similaire se reproduise, qui auront été mises en lumière lors d'une enquête, devront être communiquées aux autres employés à des fins de prévention.

Les atteintes à la protection des renseignements personnels sont coordonnées par un groupe centralisé pour s'assurer que tous les programmes touchés puissent faire part de leurs commentaires.

Il y a eu, à Statistique Canada, 18 atteintes à la protection des renseignements personnels au cours de la période visée par ce rapport, dont seulement 3 étaient substantielles. Au total, 410 personnes ont été touchées par ces 18 atteintes à la protection des renseignements personnels. Parmi les 410 personnes touchées, 200 l'ont été à la suite d'un incident non substantiel ayant trait à de l'information liée au courriel de candidats à l'emploi.

Trois atteintes substantielles ont été déclarées au Commissariat à la protection de la vie privée et elles touchaient un total de cinq personnes :

- Le véhicule d'un recenseur a été volé, y compris deux questionnaires détaillés remplis du recensement.



- Deux questionnaires détaillés du recensement remplis ont été volés dans la résidence d'un recenseur lors d'une introduction par effraction.
- Le nom d'un mineur a été malencontreusement divulgué par l'entremise d'une lettre d'invitation à participer à une enquête de Statistique Canada.

Des mesures supplémentaires propres aux secteurs touchés par l'atteinte ont été mises en œuvre, y compris les suivantes :

- nouvelle formation donnée aux recenseurs sur l'entreposage adéquat des documents du recensement;
- exploration et mise à jour des méthodologies pour la création de bases de sondage pour toutes les enquêtes concernant des enfants.

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

La Directive sur les EFVP de Statistique Canada définit les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs et des spécialistes de la protection de la vie privée en ce qui a trait à la collecte, à l'utilisation et à la diffusion de renseignements personnels. Cette directive s'applique à tous les programmes statistiques et non statistiques qui comportent des activités de collecte, d'utilisation ou de diffusion de renseignements personnels.

L'EFVP générique de Statistique Canada couvre tous les aspects des programmes statistiques de Statistique Canada qui recueillent, utilisent et diffusent des renseignements à l'appui du mandat confié par la *Loi sur la statistique*. L'EFVP générique s'appuie sur les dix principes afférents à la protection des renseignements personnels et comprend une évaluation de la menace et des risques pour divers modèles d'accès et de collecte.

Des suppléments à l'EFVP générique sont produits pour toutes les activités nouvelles ou substantiellement remaniées de collecte, d'utilisation ou de divulgation de renseignements personnels qui posent des risques particuliers ou accrus sur le plan de la protection de la vie privée, de la confidentialité ou de la sécurité. L'EFVP générique et ses suppléments sont publiés sur le site Web de Statistique Canada : [Évaluation générique des facteurs relatifs à la vie privée](#).

Des évaluations particulières des facteurs relatifs à la vie privée sont également effectuées dans le cas de programmes et de services administratifs nouveaux ou remaniés qui comportent des activités de collecte, d'utilisation ou de divulgation de renseignements personnels qui ne sont pas abordées dans l'EFVP générique. Les résumés des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée effectuées sont publiés sur le site Web de Statistique Canada : [Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée](#).

Au cours de la période visée par le présent rapport, six évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et dix suppléments ont été approuvés et présentés au Commissariat à la protection de la vie privée et au Secrétariat du Conseil du Trésor. Voici de brèves descriptions de ces évaluations :



Système de gestion des relations avec les clients

Une EFVP a été effectuée pour déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés aux mises à jour du système de gestion des relations avec les clients (GRC) de Statistique Canada. Statistique Canada utilise une solution de gestion des relations avec la clientèle (GRC) pour faciliter la prestation des services à la clientèle et appuyer les relations avec les répondants des entreprises, l'accès aux microdonnées et les relations avec les répondants du recensement. Le Système de gestion des relations avec les clients (GRC) a été mis à jour afin de s'adapter aux nouvelles réalités et d'appuyer une approche stratégique, exhaustive et cohérente de la collecte de données de qualité sur les renseignements organisationnels des clients qui peuvent aider à répondre stratégiquement aux besoins des clients et à mieux servir les Canadiens. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection de la vie privée qui ne peut être géré.

Sondages sur le mieux-être des employés et sondages éclairs

Une EFVP a été effectuée pour déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés aux Sondages sur le mieux-être des employés et aux Sondages éclairs. Ces sondages internes sont administrés uniquement aux employés de Statistique Canada et des Opérations des enquêtes statistiques et ils visent à offrir une mesure à jour et représentative de l'état de santé et sécurité psychologique de Statistique Canada. Les résultats aident l'organisme à mieux comprendre où se situent les défis en matière de santé et de sécurité psychologiques, où se trouvent les ressources permettant de renforcer la santé et la sécurité psychologiques, puis comment améliorer la santé et la sécurité psychologiques en général, ce qui, en fin de compte, améliore la performance. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection de la vie privée qui ne peut être géré.

Étude « Mobiliser l'innovation culturelle des personnes en situation de handicap »

Une EFVP a été effectuée pour déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'étude « Mobiliser l'innovation culturelle des personnes en situation de handicap » qui consiste en l'Enquête quantitative sur l'emploi et l'accessibilité et la mobilisation qualitative asynchrone en ligne connexe. Cette étude interne a été menée uniquement auprès des employés de Statistique Canada et des Opérations des enquêtes statistiques. Elle vise à aider le Secrétariat de l'accessibilité de Statistique Canada à comprendre où se situent les problèmes d'accessibilité et de sécurité, où se trouvent les ressources permettant de renforcer l'accessibilité et comment améliorer au mieux l'accessibilité globale du processus de recrutement, de maintien en poste et de promotion, des pratiques opérationnelles et, en fin de compte, du rendement des employés de Statistique Canada. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection de la vie privée qui ne peut être géré.

Meltwater : Outil de communication sur les médias sociaux

Une EFVP a été effectuée pour déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'utilisation par Statistique Canada de l'outil de

communication sur les médias sociaux Meltwater. L'outil sert pour faire des recherches, observer et analyser les publications sur les médias sociaux et dans les médias traditionnels sur des enjeux et des sujets pertinents pour Statistique Canada. Grâce aux interfaces de programmation d'applications (API), Meltwater fait des recherches dans le contenu des médias sociaux et traditionnels en fonction de mots-clés de requête précis qui s'inscrivent dans le mandat de Statistique Canada, indexe les renseignements connexes trouvés et il présente les résultats aux détenteurs à l'organisme. L'outil Meltwater permet à l'organisme de mieux comprendre l'opinion des gens, ce qu'ils pensent et ce qu'ils disent au sujet des enjeux précis de Statistique Canada afin de rédiger des produits de communication qui interpellent les publics cibles. Alors que les renseignements rendus publics par les utilisateurs des médias sociaux pourraient comprendre de l'information comme des photos de profil, des commentaires ou des opinions, les préférences personnelles ou les intérêts, seuls les renseignements pertinents aux relations publiques et aux communications sont conservés et utilisés et ils ne sont jamais diffusés en format identifiable. Les rapports générés par l'entremise de Meltwater comprennent uniquement des renseignements sous forme agrégée non identifiable. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection de la vie privée qui ne peut être géré.

Microsoft 365

Une EFVP a été effectuée pour déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à la mise en œuvre de Microsoft 365.

Microsoft 365 est une version infonuagique des outils de productivité de Microsoft Office utilisée à l'échelle de l'organisme qui permet de créer des documents, des présentations et des feuilles de calcul électroniques à des fins de communications internes, de gestion des courriels, de planification du travail ou d'autres tâches administratives courantes. Cette suite intégrée d'outils appuie les activités quotidiennes des employés de Statistique Canada, y compris la collaboration au sein de l'organisme. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection de la vie privée qui ne peut être géré.

Application mobile Vitali-T-Stat

Une EFVP a été effectuée pour déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'application mobile Vitali-T-Stat. Statistique Canada a développé et mis en œuvre une application mobile comme nouvelle méthode pour inviter les répondants à accéder à l'infrastructure sécurisée de collecte des données d'enquête et à participer à une enquête. L'application elle-même ne recueille aucune donnée personnelle. Par le biais de notifications, elle ne fait qu'inviter et diriger les répondants vers le portail Web sécurisé de Statistique Canada pour y remplir le questionnaire. L'application n'utilise pas la géolocalisation, l'accès par caméra ou microphone, l'intégration du calendrier, le balayage de codes à barres ou la technologie de balises. Cette application servira d'abord dans le contexte de l'Étude pilote longitudinale sur le bien-être quotidien, qui recueillera des données sur le bien-être de la population canadienne et pour laquelle nous avons réalisé un autre supplément à l'Évaluation générique des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP). L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection de la vie privée qui ne peut être géré.



Recensement de la population de 2021

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés au nouveau contenu du Recensement de la population de 2021. L'objectif du Recensement de la population consiste à fournir des données, des analyses et des services statistiques, en vue de mesurer les changements qui touchent la population du Canada et ses caractéristiques démographiques. Il pose les fondements pour la prise de décisions dans les secteurs public et privé, ainsi que pour la recherche et l'analyse dans les domaines qui préoccupent la population du Canada. En vertu de la Loi sur la statistique (L.R.C., 1985, ch. S-19), Statistique Canada est tenu de réaliser le Recensement de la population tous les cinq ans. Comme dans les recensements antérieurs, les Canadiens ont participé à de vastes consultations sur les questions à inclure dans le Recensement de la population de 2021. Statistique Canada a effectué en 2018 des tests qualitatifs sur les nouvelles questions et les questions révisées élaborées pour illustrer les nouveaux besoins mentionnés dans les consultations. L'évaluation a conclu que, grâce aux mesures de protection existantes de Statistique Canada, les risques résiduels sont suffisamment faibles pour que Statistique Canada accepte de gérer le risque.

Système canadien de renseignements relatifs à la protection de l'enfance

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés au Système canadien de renseignements relatifs à la protection de l'enfance. Le SCRPE est un système de renseignements national en santé publique sur la protection de l'enfance. Son objectif est de soutenir des analyses et rapports normalisés à l'échelle nationale sur la violence envers les enfants; les enquêtes et leurs résultats; le nombre d'enfants ayant besoin de protection; et l'utilisation du système de protection de l'enfance, notamment les orientations vers les services, les placements en foyer nourricier, les liens avec la famille, la réunification et d'autres demandes de services à la famille. Les données sur ces enjeux contribuent aux politiques et pratiques régionales et nationales de prévention de la violence envers les enfants et de protection de l'enfance. Des services de protection de l'enfance reposant sur des données sont essentiels pour protéger et améliorer la vie de nombreux enfants canadiens et de leurs familles. L'évaluation a conclu que, grâce aux mesures de protection existantes de Statistique Canada, les risques résiduels sont suffisamment faibles pour que Statistique Canada accepte de gérer le risque.

Supplément à l'Enquête canadienne sur la santé et les anticorps contre la COVID-19 pour le cycle 2

Un supplément à l'Enquête canadienne sur la santé et les anticorps contre la COVID-19 a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés au cycle 2 de l'enquête. Le contenu du questionnaire du deuxième cycle est légèrement différent et comprend, outre la collecte de renseignements sur la situation relativement à la COVID-19 et des préoccupations connexes en matière de santé, des questions sur l'utilisation du système de soins de santé, les médicaments prescrits, les infections actives (dépistage à base d'acide nucléique) et les infections antérieures (dépistage des anticorps). Il peut aussi être demandé aux participants de prendre part à un prélèvement



autoadministré d'acides nucléiques microbiens provenant de la salive. Les échantillons recueillis serviront à évaluer l'état d'infection au SARS-CoV-2 actuel au moyen d'un test PCR (test d'amplification des acides nucléiques). Les résultats du test PCR sont envoyés aux répondants et les autorités sanitaires locales pourront être avisées d'un résultat positif, seulement avec le consentement éclairé des répondants. Tous les autres renseignements personnels recueillis sont les mêmes que pour le cycle précédent de l'enquête. L'évaluation a conclu que, grâce aux mesures de protection existantes de Statistique Canada, les risques résiduels sont suffisamment faibles pour que Statistique Canada accepte de gérer le risque.

Projet d'acquisition de données pour l'étude de faisabilité concernant la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés au projet d'acquisition de données pour l'étude de faisabilité concernant la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes. En réponse à l'appel de la Stratégie nationale pour lutter contre la traite des personnes pour obtenir de meilleures données afin de contribuer à éclairer les politiques et les programmes qui aident les victimes et les survivants, Statistique Canada travaille avec le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes afin d'acquérir et d'examiner des données administratives liées à son exploitation de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes. La ligne d'urgence a mis en place des procédures précises pour obtenir le consentement des appelants et pour expliquer pourquoi et comment leurs renseignements seront utilisés. Aucun renseignement qui identifie directement une victime ou un appelant ne sera fourni à Statistique Canada, et l'organisme ne publiera aucun renseignement qui pourrait éventuellement identifier une personne en fonction des caractéristiques des victimes ou du lieu des incidents. L'évaluation a conclu que, grâce aux mesures de protection existantes de Statistique Canada, les risques résiduels sont suffisamment faibles pour que Statistique Canada accepte de gérer le risque.

Enquête nationale sur la couverture vaccinale des enfants

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête nationale sur la couverture vaccinale des enfants. L'enquête a pour objectifs principaux de déterminer si les enfants sont vaccinés conformément aux calendriers de vaccination recommandés pour les vaccins à financement public et d'évaluer dans quelle mesure les récentes recommandations en matière de santé publique ont été adoptées pour augmenter la vaccination contre la grippe et la coqueluche pendant la grossesse. Les résultats aident les autorités sanitaires à cibler les campagnes de vaccination pour les populations vulnérables et sous-vaccinées. Les résultats permettent aussi au Canada de respecter son engagement de fournir à l'Organisation mondiale de la Santé et à l'Organisation panaméricaine de la santé des estimations de la couverture à l'échelle nationale pour ce qui est des vaccins administrés aux enfants, comme ceux administrés contre la rougeole, le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et la poliomyélite. Pour le cycle de 2021, des questions ont été ajoutées pour contribuer à mieux comprendre les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la couverture vaccinale pour les enfants et les



femmes enceintes. L'évaluation a conclu que, grâce aux mesures de protection existantes de Statistique Canada, les risques résiduels sont suffisamment faibles pour que Statistique Canada accepte de gérer le risque.

Mise à jour de la Base de données longitudinales sur l'immigration

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés aux mises à jour à la Base de données longitudinales sur l'immigration. La Base de données a été mise en œuvre en 1997 et comprend des fichiers de données sur l'immigration et la citoyenneté provenant d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ainsi que des données fiscales provenant de l'Agence du revenu du Canada. Cette base de données sert aux recherches statistiques sur la situation socioéconomique des résidents non permanents et des immigrants au Canada et soutient l'élaboration de politiques publiques sur la migration de la population, la diversité culturelle et les défis de l'intégration des immigrants. La Base de données ne comprenait initialement que des données sur les résidents permanents pour les immigrants admis depuis 1980 et ne comprenait aucun renseignement sur les résidents non permanents. Grâce à cette mise à jour de la Base de données, la couverture a été élargie pour inclure les immigrants admis depuis 1952 ainsi que les résidents non permanents. Statistique Canada diffuse uniquement des renseignements statistiques anonymisés et agrégés sur les immigrants et les résidents non permanents. Les individus ne peuvent être identifiés au sein d'aucun des produits divulgués au public. L'évaluation a conclu que, grâce aux mesures de protection existantes de Statistique Canada, les risques résiduels sont suffisamment faibles pour que Statistique Canada accepte de gérer le risque.

Enquête sur la santé mentale et l'accès aux soins

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête sur la santé mentale et l'accès aux soins. Cette enquête volontaire permet de recueillir des renseignements sur l'état de la santé mentale des Canadiens, de même que sur l'accès et les besoins en matière de services et de soutien, qu'ils soient officiels ou informels. Elle évalue aussi l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé de la population et à déterminer s'il y a des changements dans les tendances en matière de santé mentale, d'utilisation des services et de fonctionnement au cours des dix dernières années. Les résultats permettront au gouvernement de prendre des décisions éclairées et d'élaborer des politiques afin de soutenir les Canadiens vulnérables et leurs familles aux prises avec des problèmes de santé mentale. Les résultats de l'enquête sur les besoins insatisfaits en matière de services de santé mentale aideront également à orienter les décisions sur les parties du système de services de santé mentale qui doivent être améliorées, les domaines où les programmes de sensibilisation et de traitement sont les plus nécessaires et la façon dont ces programmes de traitement ciblés doivent être élaborés. L'évaluation a conclu que, grâce aux mesures de protection existantes de Statistique Canada, les risques résiduels sont suffisamment faibles pour que Statistique Canada accepte de gérer le risque.



Étude pilote sur le bien-être quotidien

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Étude pilote sur le bien-être quotidien. On demande aux Canadiens qui choisissent de participer à cette étude pilote volontaire de télécharger l'application mobile de Statistique Canada (Vitali-T-Stat) et de personnaliser leurs paramètres pour recevoir jusqu'à cinq invitations par jour sur une période de trente jours. Après avoir reçu et accepté une invitation, les répondants sont redirigés vers une infrastructure de collecte sécurisée de Statistique Canada et le questionnaire de l'Étude pilote sur le bien-être quotidien qui pose des questions ponctuelles à propos de leurs activités et de leurs sentiments. L'application en soi, pour laquelle une EFVP a été menée, ne recueille aucun renseignement personnel. Les résultats sont utilisés pour combler d'importantes lacunes en matière de bien-être subjectif à l'échelle nationale et ils peuvent éclairer les décisions du gouvernement sur les programmes culturels et autres à financement public qui contribuent au bien-être des Canadiens. L'évaluation a conclu que, grâce aux mesures de protection existantes de Statistique Canada, les risques résiduels sont suffisamment faibles pour que Statistique Canada accepte de gérer le risque.

Enquête auprès des employés relevant de la compétence fédérale

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête auprès des employés relevant de la compétence fédérale. Cette enquête ciblée à participation volontaire recueille des renseignements sur la qualité des conditions de travail des employés, l'accès aux avantages sociaux et aux modalités de travail flexibles, les relations de travail, le bien-être lié au travail et la santé et la sécurité au travail, y compris le harcèlement et la discrimination. Les renseignements recueillis dans le cadre de cette enquête orientent la recherche et les analyses nécessaires à la mise à jour du *Code canadien du travail*. L'évaluation a conclu que, grâce aux mesures de protection existantes de Statistique Canada, les risques résiduels sont suffisamment faibles pour que Statistique Canada accepte de gérer le risque.

Enquête sur les expériences vécues par les travailleurs de la santé pendant la pandémie

Un supplément à l'EFVP générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection de la vie privée, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête sur les expériences vécues par les travailleurs de la santé pendant la pandémie. Le but de cette enquête à participation volontaire est de comprendre les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les travailleurs de la santé au Canada. Elle traite de sujets comme le type d'emploi et le milieu de travail, les pratiques et protocoles en matière de prévention et de contrôle des infections et d'équipement de protection individuelle, la vaccination contre la COVID-19 et le diagnostic de la maladie, et les répercussions de la pandémie sur la santé personnelle et la vie professionnelle. Elle comprend également des questions démographiques d'ordre général. Les résultats de l'enquête contribuent à éclairer la planification de la main-d'œuvre en soins de santé et la prestation de services de soins de santé, et à mieux comprendre

les besoins des travailleurs de la santé en matière d'équipement, de formation et de soutien. L'évaluation a conclu que, grâce aux mesures de protection existantes de Statistique Canada, les risques résiduels sont suffisamment faibles pour que Statistique Canada accepte de gérer le risque.

Couplage de microdonnées

Comme le stipule la Directive sur le couplage de microdonnées de Statistique Canada, les couplages de différents enregistrements se rapportant à une même personne sont uniquement menés à des fins statistiques et seulement lorsque leur apport à l'intérêt public l'emporte clairement sur les risques d'atteinte à la vie privée des personnes visées. Un des principaux objectifs du couplage d'enregistrements est de produire des renseignements statistiques permettant de mieux comprendre la société canadienne, l'économie et l'environnement.

Toutes les propositions de couplage de microdonnées sont soumises à un processus d'examen décrit dans la directive. En plus de démontrer l'avantage pour le public, chaque proposition doit donner des détails sur les résultats. La diffusion publique de tout renseignement résultant d'un couplage de microdonnées, comme de tout autre renseignement statistique, se fait uniquement à un niveau agrégé qui assure la protection de la confidentialité des renseignements personnels.

En 2021-2022, 27 couplages de microdonnées comportant des renseignements personnels ont été approuvés. Un sommaire de ces couplages d'enregistrement figure à l'annexe C.

Paragraphe 8(2)(m)

Aucune divulgation n'a été faite en vertu de l'alinéa 8(2)(m) de la Loi sur la protection des renseignements personnels au cours de la période visée par le rapport.

